

Victoire à la Pyrrhus : les jours du gouvernement Borne sont comptés



À 9 voix près, la motion de censure de LIOT (groupe de députés « indépendants ») a été rejetée. Il fallait 287 voix aux opposants. Ils en ont obtenu 278. Le gouvernement n'est donc pas « censuré » et la Loi sur la retraite du gouvernement est automatiquement adoptée de ce fait.

Le gouvernement a donc gagné.

Mais c'est une victoire à la Pyrrhus. C'est à dire une défaite maquillée en victoire.

Les masques sont tombés. Et à l'évidence une page s'est tournée à cette occasion.

Le gouvernement Borne-Macron est plus que jamais isolé.

80 % de la population est contre la Loi retraite.

L'Assemblée nationale n'a pas pu discuter du texte en première

lecture.

Le Sénat a vu ses débats amputés par un vote bloqué imposé par le gouvernement.

Un accord a été trouvé en « commission mixte » mais ce n'était que de la poudre aux yeux.

En seconde lecture, l'Assemblée nationale n'a pas pu discuter ni voter, car le gouvernement a engagé sa responsabilité et la situation est devenue : soit le gouvernement tombe soit son texte est adopté sans vote.

On remarquera au passage que cette utilisation de l'article 49.3 est une perversion de l'esprit et de la lettre du texte de 1958.

En effet, cet article était initialement prévu pour contraindre la **majorité** à céder devant le pouvoir en cas de désaccord.

Là nous assistons à une utilisation pour imposer à l'opposition de se taire face aux projets du pouvoir.

C'est donc le contraire de ce qu'avait prévu les rédacteurs de la Constitution de 1958.

Quant aux responsables de ce sauvetage gouvernemental c'est limpide : ce sont les LR.

Aujourd'hui, 20 mars 2023, LR a signé son arrêt de mort.

Ils ont sauvé le gouvernement et Macron... ils ne s'en relèveront pas !

LR a chanté pendant des semaines et des mois la petite chanson « nous sommes l'opposition à Macron, nous sommes la vraie droite ».

Déjà, suite à l'élection présidentielle, la moitié des LR a quitté ce parti pour rejoindre Macron.

Éric Ciotti a essayé de maintenir LR en disant qu'il assumait d'être l'opposition à Macron.

On voit aujourd'hui ce qu'il faut en penser.

Pour faire bonne mesure, LR annonce une réunion de son instance dirigeante demain matin afin de sanctionner ceux qui ont voté la motion de censure. Des têtes vont donc tomber.

Il est désormais incontestable que LR n'a rien à voir avec une opposition à Macron.

Ce 23 mars, les masques sont tombés et LR en est mort, se montrant ouvertement comme le sauveur de Macron. Dans les prochaines élections, seuls les imbéciles mettront encore un bulletin de vote en pensant s'opposer à Macron.

Reste que cette mort de LR est une bonne chose. À toute chose malheur est bon.

Maintenant c'est indiscutable, il y a Macron et la gauche (en fait l'extrême-gauche) d'un côté.

De l'autre il y a les « patriotes » et les « nationaux ».

Le paysage politique s'éclaircit.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Personne ne le sait.

Tous les opposants à la Loi sur les retraites de Macron sont fous furieux. Des manifestations spontanées ont déjà lieu.

Peut-être assistons-nous au début d'un mouvement social de grande ampleur.

Souvenons-nous que Villepin en 2006 avait voulu le CPE.

Une énorme mobilisation n'avait pas empêché la Loi d'être votée. Pourtant la Loi ne fut jamais appliquée alors qu'elle

avait même été promulguée.

Ce sera peut-être une répétition de ce scénario avec la Loi sur les retraites.

Autre possibilité, le Conseil constitutionnel peut aussi retoquer le texte. Le Conseil sera saisi demain, notamment par le RN mais aussi par d'autres partis.

Toujours est-il que le Premier ministre est en grande difficulté, tout comme le Président.

S'il en fallait une preuve, le texte sur l'immigration vient d'être renvoyé aux calendes grecques.

Reste que le président Macron, son gouvernement et sa « majorité » ne tiennent plus qu'à un fil.

La dissolution de l'Assemblée nationale n'est peut-être plus loin.

S'il dissout, le Président prendra le risque de se retrouver avec une majorité contre lui.

Il n'aurait alors comme solution qu'une cohabitation ou sa démission et son départ.

Les prochains jours seront décisifs.

Bernard GERMAIN